

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 05 JUILLET 2016

Présents : Mrs Vachetta, Véloso, Nardin

COURRIERS

Clubs :

FC Voiron Moirans : La fusion n'ayant pas eu deux années d'existences vous ne pouvez pas bénéficier d'un muté supplémentaire pour la saison 2016 / 2017.

FC Tour St Clair : Après réception de votre mail et du certificat médical de votre arbitre, vous n'êtes pas en infraction en catégorie U19 et vous avez droit à 6 (six) joueurs mutés pour la saison 2016/2017.

Arbitre :

Akyurek Mustapha : Vous pouvez retourner au club de Moirans Fc vous devenez indépendant deux saisons et représenterez au statut de l'arbitrage ce club à partir de la saison 2018 / 2019.

Renouvellement des dossiers licences arbitres



Nous rappelons à tous les Clubs, qu'ils ont jusqu'au 15 Juillet 2016 pour **enregistrer(*)** les licences de leurs Arbitres sur foot club, couvrant ainsi leurs Clubs au Statut de l'arbitrage. Passée cette date du 15 Juillet 2016, vos Arbitres deviendront INDEPENDANTS pour la saison 2016-2017.

Pour information : Tous les dossiers médicaux établis à compter du 1er avril 2016 sont valables pour la saison 2016-2017.

* L'enregistrement des licences arbitres par les clubs se fait même si les dossiers médicaux ne sont pas commencés ou terminés.

* L'important c'est l'enregistrement **avant le 15 Juillet.**

Le Président
M. Vachetta

Le Secrétaire
F Nardin